

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 32 (1933)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: II. — Enseignement scientifique théorique.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On n'exige pas de connaissances pratiques d'ordre professionnel.

c) Les règlements prévoient que les candidats joignent à l'étude des mathématiques celle de la géométrie descriptive (qui forme une des matières enseignées dans les écoles réales) ou celle de la physique. Au premier examen dit « fondamental », les candidats sont interrogés sur la littérature et grammaire hongroises, ainsi que sur une langue occidentale (français, anglais, allemand, italien) librement choisie; le troisième examen dit « pédagogique » porte exclusivement sur la philosophie et la pédagogie.

d) La préparation scientifique dure quatre années; la cinquième année est consacrée à la préparation didactique.

e) L'Institut dont nous avons parlé plus haut accorde tous les ans 50 bourses de 200 à 400 pengös, la Faculté de Philosophie de Budapest en donne autant; les bénéficiaires sont choisis sans distinction de spécialité.

II. — ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE THÉORIQUE.

1. — La préparation théorique se fait conformément au programme obligatoire suivant:

(Nous indiquons d'abord les cours obligatoires pour tous; ensuite, à gauche, les cours et conférences obligatoires pour ceux qui ont pris pour second sujet la physique, et à droite les cours et conférences obligatoires pour ceux qui ont pris pour second sujet la géométrie descriptive. Le chiffre entre parenthèses représente le nombre des leçons par semaine.)

I^{re} année.

- | | |
|---|--|
| 1. Calcul différentiel et intégral (4). | |
| 2. Géométrie analytique (4). | |
| 3. Algèbre ou Théorie des nombres (3). | |
| 4. Travaux pratiques de calcul différentiel et intégral, et de géométrie analytique (4 ou 5). | |
| 5. Physique expérimentale (5). | 5. Géométrie descriptive (4). |
| 6. Chimie expérimentale (5). | 6. Travaux pratiques de géométrie descriptive (4). |

II^e année.

- | | |
|--|---|
| 1. Analyse et géométrie (4). | |
| 2. Exercices d'analyse et de géométrie (3). | |
| 3. Algèbre ou Théorie des nombres (3). | |
| 4. Exercices de mathématiques sur les matières de l'enseignement secondaire (2). | |
| 5. Mécanique (4). | 5. Géométrie projective (3). |
| 6. Exercices de mécanique (2). | 6. Exercices de géométrie projective (6). |
| 7. Cours complémentaire de physique expérimentale (2). | |
| 8. Eléments de géométrie descriptive (2). | |

III^e année.

- | | |
|---|--|
| 1. Cours spéciaux de mathématiques (5). | |
| 2. Exercices de mathématiques sur les matières de l'enseignement secondaire (2). | |
| 3. Les matières de l'enseignement secondaire, traitées à un point de vue supérieur (2). | |
| 4. Physique théorique (4). | 4. Cours spéciaux de géométrie descriptive (3). |
| 5. Travaux pratiques au laboratoire de physique (5). | 5. Travaux pratiques de géométrie descriptive (6). |
| 6. Cours complémentaire de physique expérimentale (2). | 6. Séminaire de géométrie descriptive (2). |
| 7. Cours spéciaux de physique expérimentale (4). | 7. Physique expérimentale (5). |

IV^e année.

- | | |
|---|---|
| 1. Cours spéciaux de mathématiques (5). | |
| 2. Exercices de mathématiques sur les matières de l'enseignement secondaire (2). | |
| 3. Les matières de l'enseignement secondaire, traitées à un point de vue supérieur (2). | |
| 4. Physique théorique (4). | 4. Cours spéciaux de géométrie descriptive (3). |
| 5. Cours complémentaire de physique expérimentale (2). | 5. Séminaire de géométrie descriptive (2). |
| 6. Cours spéciaux de physique expérimentale (4). | 6. Physique théorique (mécanique) avec travaux pratiques (6). |
| 7. Expériences et travaux d'atelier de l'enseignement secondaire (3). | |

2. — La préparation théorique est contrôlée par deux examens dits « examen fondamental » et « examen spécial ». Le premier comporte des épreuves orales seulement; il est passé ordinairement à la fin de la II^e année. Le second exige du candidat la présentation d'une thèse et comporte des épreuves tant écrites qu'orales; il est passé ordinairement à la fin de la IV^e année des études.

III. — PRÉPARATION PROFESSIONNELLE.

1. — La préparation professionnelle se poursuit parallèlement à la préparation théorique, pendant les quatre premières années. En V^e année, elle est l'objet exclusif de l'enseignement et comporte aussi un stage dans une des écoles spécialement créées ou désignées à cet effet.

a et b) Les étudiants de V^e année suivent un cours sur la méthodologie mathématique. L'étude de la psychologie, de la logique et de l'éthique est obligatoire pour les étudiants de I^{re} et II^e années; celle de l'histoire de la philosophie, de la pédagogie et de l'histoire de la pédagogie pour les étudiants de III^e et IV^e années. On est convaincu